



## Guide pour la documentation

### DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Un service de distribution des documents est assuré au comptoir du hall d'entrée de l'Assemblée entre les portes 13 et 15 du Palais des Nations. Les délégués, représentants et autres participants trouveront chaque jour les documents dans les casiers, portant le nom de leur pays ou de leur organisation, qui sont situés de part et d'autre du comptoir. Les documents seront distribués dans la langue que chaque délégué aura indiquée sur le formulaire qu'il aura été invité à remplir. Ces casiers sont utilisés exclusivement pour les documents officiels de l'OMS émis et distribués par les soins du système de distribution des documents de l'OMS. Seule est considérée comme officielle la distribution des documents qui se fait dans ces casiers. Les participants sont priés de bien vouloir y retirer chaque jour leurs documents avant les séances.

### JOURNAL

L'heure et le lieu des réunions sont publiés chaque jour dans le *Journal* de l'Assemblée de la Santé. Le *Journal* indique le programme des réunions, les points de l'ordre du jour qui seront débattus et les documents correspondants, ainsi que d'autres renseignements utiles.

### COTE DES DOCUMENTS

Les documents de la série principale (A58/..) servent de base de discussion pour l'examen d'un point de l'ordre du jour ou reproduisent le rapport d'une commission ou d'un autre organe. Les documents d'information (A58/INF.DOC/..) contiennent des informations supplémentaires.

Les documents de conférence (A58/A/Conf.Paper N° .. et A58/B/Conf.Paper N° ..) contiennent respectivement les projets de résolutions des Commissions A et B. Une fois adoptées en séance plénière, les résolutions sont publiées dans la série WHA58... Les comptes rendus in extenso des séances plénières, qui contiennent la transcription in extenso des interventions, sont distribués sous la cote A58/VR/..; les débats des Commissions A et B sont reproduits sous forme résumée de procès-verbaux provisoires dans les séries A58/A/SR/.. et A58/B/SR/..

D'autres documents, de caractère éphémère, sont diffusés sous la cote A58/DIV/..

## DOCUMENTS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Plusieurs textes déjà examinés par le Conseil exécutif à sa cent quinzième session sont reproduits dans les annexes au document **EB115/2005/REC/1** et signalés sous les différents points dans le *Journal*. Pour les autres points de l'ordre du jour, la discussion aura pour base un document distinct sorti sous la cote A58/.. .

Les procès-verbaux des travaux de la cent quinzième session du Conseil figurent dans le document **EB115/2005/REC/2**.

## DOCUMENTS FONDAMENTAUX

La Constitution de l'OMS, le Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres informations pertinentes figurent dans la publication intitulée *Documents fondamentaux* (44<sup>e</sup> éd., 2003).<sup>1</sup>

## DOCUMENTS SUR INTERNET

La page d'accueil de l'OMS sur le Web (<http://www.who.int>) permet un accès électronique facile aux documents relatifs à la politique de l'OMS et à des documents connexes. La page sur la Gouvernance, à laquelle on accède à partir de la page d'accueil de l'OMS (colonne de droite sous « Informations générales sur l'OMS »), offre des options pour télécharger les documents des sessions en cours des organes directeurs et rechercher les documents des sessions précédentes et d'autres documents pertinents, comme suit :

- les documents et les procès-verbaux des réunions des organes directeurs, les budgets programmes, les documents fondamentaux, comme la Constitution de l'OMS, le Règlement sanitaire international et d'autres documents sont accessibles à partir de la page Gouvernance (liens dans la colonne de droite ou du milieu), les résolutions et les décisions des comités régionaux sont aussi accessibles à partir de la page Gouvernance (un des liens documentation suivi du lien procès-verbaux, résolutions et décisions) ;
- le *Journal* et les documents relatifs à la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.who.int/gb>.

La documentation étant disponible sur l'Internet, il n'est pas prévu, par mesure d'économie, d'envoyer ni de transporter la documentation publiée pendant l'Assemblée de la Santé.

---

<sup>1</sup> La 45<sup>e</sup> édition (OMS, Documents fondamentaux, 45<sup>e</sup> éd., Genève, 2005) est actuellement sous presse.

## DOCUMENTS SOUMIS PAR LES DELEGATIONS

Les délégations qui désireraient faire distribuer des projets de résolutions destinés à l'Assemblée de la Santé ou à l'une de ses commissions sont priées de les faire parvenir à l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé dans le cas de documents concernant les séances plénières, ou au secrétaire de la commission intéressée dans le cas de documents concernant l'une des commissions. Les projets de résolutions devront être remis assez tôt pour que le Secrétariat ait le temps de les traduire, les reproduire dans les langues de travail et les distribuer aux délégations au moins deux jours avant que la proposition soit débattue, conformément à l'article 52 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le Secrétariat est à la disposition des délégations pour leur fournir sur demande toute aide matérielle ou rédactionnelle et toutes informations nécessaires.

Les articles 50, 51 et 52 du Règlement intérieur fixent les conditions dans lesquelles des propositions formelles relatives à des points de l'ordre du jour peuvent être présentées aux séances plénières et aux commissions principales.

## PROJETS DE RESOLUTIONS DONT LE CONSEIL EXECUTIF RECOMMANDE L'ADOPTION PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

A ses cent quatorzième et cent quinzième sessions, le Conseil exécutif a adopté les résolutions ci-après dans lesquelles il recommande à l'Assemblée de la Santé d'adopter des projets de résolutions. Ces résolutions du Conseil sont contenues dans les documents **EB114/2004/REC/1** et **EB115/2005/REC/1**.

EB114.R1	Financement durable de la prévention et de la lutte antituberculeuses
EB114.R2	Prévention et lutte anticancéreuses
EB114.R3	Incapacités, prévention, traitement et réadaptation compris
EB115.R5	Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool
EB115.R6	La résistance aux antimicrobiens : une menace pour la sécurité sanitaire mondiale
EB115.R7	Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action
EB115.R8	Contributions pour l'exercice 2006-2007
EB115.R9	Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière
EB115.R11	Interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe, l'accent portant plus spécialement sur le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004 en Asie du Sud
EB115.R12	La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
EB115.R13	Financement durable de la santé, couverture universelle et systèmes de sécurité sociale

- EB115.R14 Paludisme
- EB115.R15 Sécurité transfusionnelle : proposition d'instituer une journée mondiale du don de sang
- EB115.R16 Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action
- EB115.R17 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- EB115.R20 Cybersanté

= = =